

MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

Étaient présents :

Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, PHILIPPE, Mmes THOMAS, DAVIGNON et M. FURET
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. CAILLET (*pouvoir donné à M. FROGER*), M. GILLOT

Mme **Emilie DAVIGNON** a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention au titre du Fonds de Péréquation

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de M. le Président du Conseil Départemental d'EURE ET LOIR le bénéfice du Fonds de Péréquation, subvention simple, au titre de l'exercice 2019, pour toutes les acquisitions et travaux à réaliser au cours de l'année.

Demande de subvention au titre du F.D.I. – exercice 2019 – Aménagements de sécurité de la rue des Moulins (R.D.13)

Le conseil municipal d'Unverre approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

AMENAGEMENTS DE SECURITE DE LA RUE DES MOULINS (R.D. 13)

Il sollicite une subvention au titre du **Fonds Départemental d'Investissement – Opérations de sécurité**, pour cette réalisation.

Ces travaux commenceront début mars 2019.

Projet de travaux 2019 – Demandes de subventions

Eglise : M. le Maire fait part du devis de la Sté CHROME et de la réponse négative de la sté A.P.E.L., relatifs au nettoyage du clocher de l'église. Il indique qu'il retient le devis de la Sté CHROME et que les travaux ne pourront être effectués que lorsque les ouvertures seront condamnées par l'entreprise B.BAY.

Voirie communale : une commission restreinte se rendra sur les voies communales répertoriées pour le programme de réfection 2019, afin de déterminer la priorité des travaux.

Matériel informatique : M. le Maire fait part de la proposition de REX ROTARY pour la fourniture de 2 PC, mais surtout d'une « Passerelle de sécurité unifiée (USG) ZyXEL » ; la société viendra présenter son offre lors de la prochaine commission des finances.

Réhabilitation des réseaux d'AEU : la réception des travaux a eu lieu le 11 janvier .

Vêtements de travail : une réflexion est en cours pour confier la fourniture et l'entretien des vêtements de travail à une entreprise spécialisée.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (achat d'un véhicule BERLINGO, de balais neufs pour la balayeuse du Valtra, acquisition d'une benne...)

Durée d'amortissement du matériel roulant

Le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement du Berlingo CITROEN à 5 ans.

Plan bibliothèque

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de participer à hauteur de 100,00 € au « Plan Bibliothèque » de l'Education Nationale. Une subvention de l'Education Nationale de 1.650,00 € a été versée à la commune à ce sujet.

Activités pédagogiques année scolaire 2018-2019 – Attribution d'une subvention au pôle scolaire « Les Sorbiers » d'Unverre

M. le Maire informe le conseil municipal que les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 du pôle scolaire « Les Sorbiers » d'Unverre ont prévu de participer à une classe découverte du 25 au 29 mars 2019, au centre « Les Tamaris » à Asnelles (Calvados) ; cette classe de mer permettra aux élèves d'étudier le milieu marin, de visiter les plages du débarquement et de découvrir le char à voile.

Comme l'année dernière (*délibération n°18-15 du 29/01/2018*), M. le Maire propose de verser une subvention à hauteur de **1,60 €/habitant** (*population totale au 1^{er} janvier 2019*).

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire du pôle scolaire « Les Sorbiers » d'Unverre pour l'année scolaire 2018-2019, à raison d'un **1,60 € par habitant**, population totale (*soit 1227 hbts au 1^{er} janvier 2019*), en vue de participer financièrement aux activités pédagogiques, classe découverte comprise.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2019 la somme de **1963,20 €** à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

Actualisation des statuts de la communauté de communes du Grand Châteaudun, ajustement de la définition de l'intérêt communautaire et confirmation des restitutions de compétences aux communes

Il est proposé au conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016 portant création, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté de communes du Grand Châteaudun par fusion-extension entre les communautés de communes des Trois Rivières, du Dunois, des Plaines et Vallées Dunoises, et les communes de Mézières-au-Perche, Bullou, Gohory, Brou, Dampierre-sous-Brou, Unverre, Moulhard, Yèvres, La Bazoche-Gouët et Chapelle-Guillaume ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2017275-0001 du 2 octobre 2017 portant réduction au 1^{er} janvier 2018 du périmètre de la communauté de communes du Grand Châteaudun, du fait de la création par arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2017272-0001 du 29 septembre 2017 de la commune nouvelle de Dangeau, par fusion des communes de Bullou, Dangeau et Mézières-au-Perche, rattachée à la communauté de communes du Bonnevalais ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BLE-2018212-0001 du 31 juillet 2018 portant création au 1^{er} janvier 2019 de la commune nouvelle de Saint-Denis-Lanneray, par fusion des communes de Saint-Denis-les-Ponts et Lanneray ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Châteaudun n° 2018 292 du 17 décembre 2018, notifiée aux communes membres le 24 décembre et le projet de statuts modifiés annexé ;

De bien vouloir :

- Adopter les statuts de la communauté de communes du Grand Châteaudun ;
- Charger le Maire de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes.

Un vote à main levée est décidé.

POUR l'adoption des statuts de la communauté de communes du Grand Châteaudun présentés : **11** (*M. Luc BONVALLET, Mme Nicole COUTANT, M. Marc FROGER - en son nom et au nom de M. CAILLET -, M. Michel LELARD, Mmes Claudine CHEVALIER, Anne-Marie RENAULT, Colette TALEC, Aurore THOMAS, Emilie DAVIGNON et M. Anthony FURET*)

ABSTENTIONS : **3** (*Mme Marie-Dominique PINOS, MM. Patrick PHILIPPE et Nicolas LIGNEAU*)

Le conseil municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,

ADOpte les statuts de la communauté de communes du Grand Châteaudun tels qu'annexés à la présente délibération,

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Président de ladite communauté de communes.

Réunions de Commissions : Le Conseil municipal prend connaissance des comptes rendus des différentes réunions de syndicats qui ont eu lieu depuis le 26 novembre 2018.

Informations et Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance de :

- de l'organisation du Comice Agricole les 22 et 23 juin à Yèvres, et du matériel susceptible d'être prêté,
- de la fête de l'Agriculture les 7 et 8 septembre à Brou,
- de l'ouverture d'un cahier de doléances